

# Fichier de la Demande Locative Sociale de Loire-Atlantique

## *Saisie en ligne*

### Principe

Dans l'objectif de continuer à simplifier les démarches d'accès au logement social pour les demandeurs, les bailleurs sociaux de Loire-Atlantique ont souhaité donner une possibilité supplémentaire aux demandeurs de saisir, de modifier et de renouveler leur demande **sur Internet**. Les demandes enregistrées sur ce site auront la même valeur que les demandes de logement "papier".

Un site spécifique a donc été mis en place : [www.demandelogement44.fr](http://www.demandelogement44.fr)

### Avantages de la saisie en ligne

- Pas de dossier "papier".
- Pas de justificatifs à transmettre pour l'enregistrement de la demande. Ils seront demandés lorsqu'une proposition sera faite par un bailleur social.
- Possibilité de mettre à jour la demande dès que nécessaire.
- Possibilité de renouveler tous les ans la demande (après réception du courrier de renouvellement).
- Possibilité d'éditer une fiche récapitulative de la demande.

### Fonctionnement (*principaux points*)

- Le demandeur s'identifie sur le site et reçoit un identifiant et un mot de passe (qui est changé automatiquement lors de la réception du courrier renouvellement).
- Il peut procéder à la saisie de sa demande en plusieurs fois s'il le souhaite.
- Il devra saisir les mêmes informations que sur le dossier papier et aura les mêmes contrôles de saisie que sur l'application informatique.
- Lorsqu'il valide sa demande, celle-ci est accessible immédiatement dans le fichier départemental.
- Toutes les actions effectuées sur ce site seront tracées spécifiquement dans l'historique de la demande.
- Vous avez la possibilité au travers du bouton "Identifiant saisie en ligne" du module Gestion de demande de redonner l'identifiant et le mot de passe d'un demandeur qui les aurait perdus.

### Avertissement :

- Les demandes de nature "Association", "Colocation" et "Numéro unique" ne peuvent être saisies au travers du site de saisie en ligne.
- Le demandeur ne peut pas annuler sa demande par le biais du site de saisie en ligne.
- En cas de séparation ou de décès d'un conjoint, le demandeur doit faire modifier sa demande par un partenaire.

**Vous pouvez imprimer ce document en appuyant sur les touches Ctrl et P.**